

DEPARTEMENT de L'ISERE
**SERVITUDES
D'UTILITE PUBLIQUE
DOMENE**

W. I.S.E.E.
150

Service de l'Urbanisme et de l'Habitat
Cellule Etudes Générales et P.A.C (SUH 6)
9, quai Créqui - B.P. 45 X - 38040 Grenoble Cedex - Tél. 76 47 74 18

SYMBOLE	CODE	INTITULE	SYMBOLE	CODE	INTITULE
	A1	Protection des bois et forêts soumis au régime forestier		I1	Transports d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés
	A2	Pose de canalisations souterraines d'irrigation		I2	Construction et exploitation de pipe-lines
	A3	Terrains riverains des canaux d'irrigation		I3	Transport de gaz
	A4	Terrains riverains des cours d'eau non domaniaux		I4	Transport d'électricité
	A5	Canalisations publiques eau potable		I5	Transport de produits chimiques
	AC1	Protection des monuments historiques (classes 2, inscrits)		I6	Minas et carrières
	AC2	Protection des sites et monuments naturels (classes 2, inscrits)		Int1	Voisinage des cimetières
	AC3	Reserves naturelles		JS1	Installations sportives
	AC4	Protection du patrimoine architectural et urbain		PT1	protection contre les perturbations électro-magnétiques
	Ar4	Terrains d'atterrissage en partie ou en totalité à l'Armée de l'Air		PT2	protection contre les obstacles
	Ar5	Fortifications - ouvrages militaires		PT3	Communications téléphoniques et télégraphiques
	Ar6	Champs de tir		PT4	Étageage relatif aux lignes télécom
	AS1	Périmètre de protection des eaux potables et minérales		T1	Chemins de fer
	EL2	Zones submersibles: a) grand débit b) complémentaire c) sécurité		T2	Service de télégraphiques
	EL3	Balage et maréepage		T4	Aéronautiques de balisage
	EL4	Stations «classes de sports d'hiver»		T5	de déchargement
	EL6	Terrains nécessaires aux RN et autoroutes		T6	Radiométriques: protection des installations de navigation et d'atterrissage
	EL7	Alignements			
	EL10	Parcs nationaux			

Echelle : 1/10 000 ETABLIE le 5/12/1991 MODIFIEE le 13/5/1992 GWG

NB: Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS

date	code	nature
5/12/1991	As. El. Is. 24. Infr. 77 78	Mise à jour pour le P.A.C. Révision n°1 du P.O.S
13/5/1992	Pour info.	Modification Zones inondables suivant étude SOGREAH de 1988

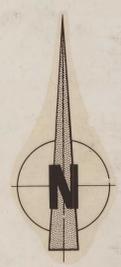
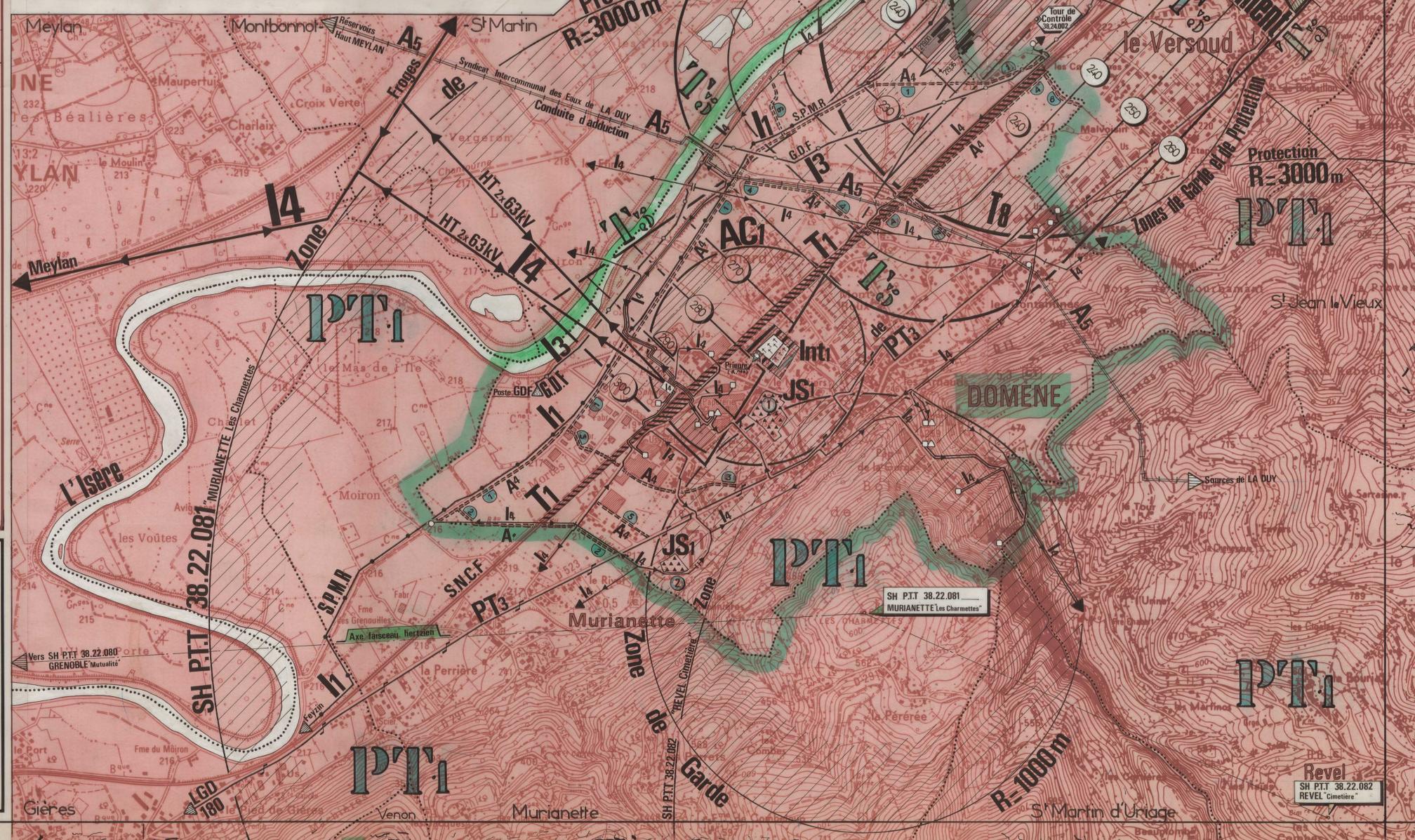
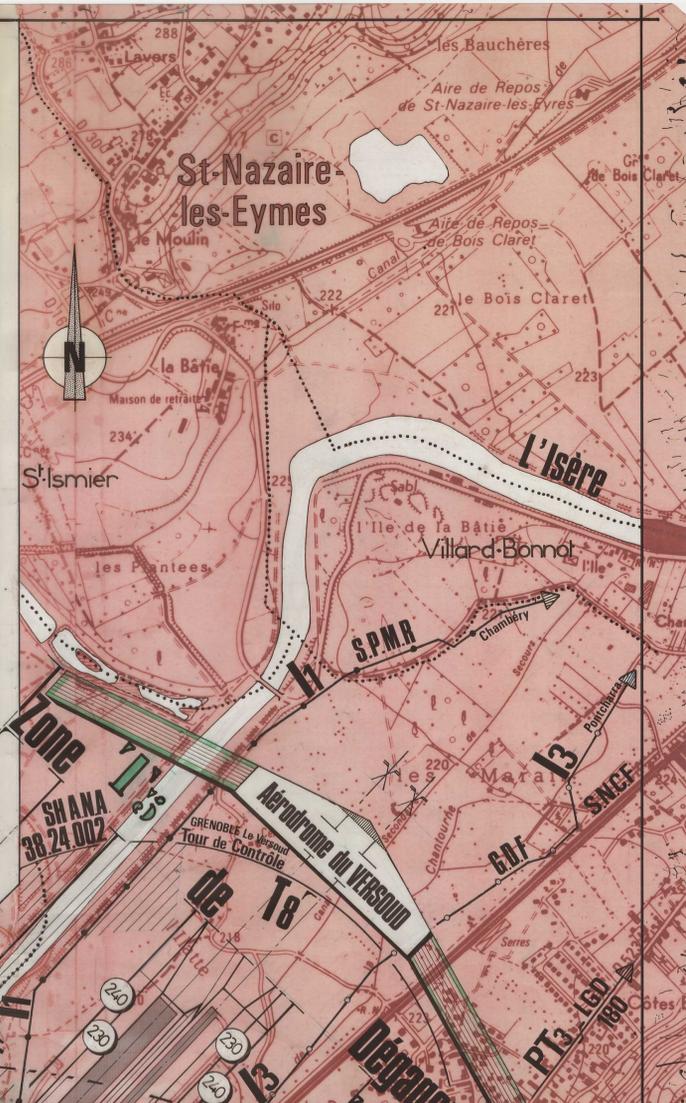
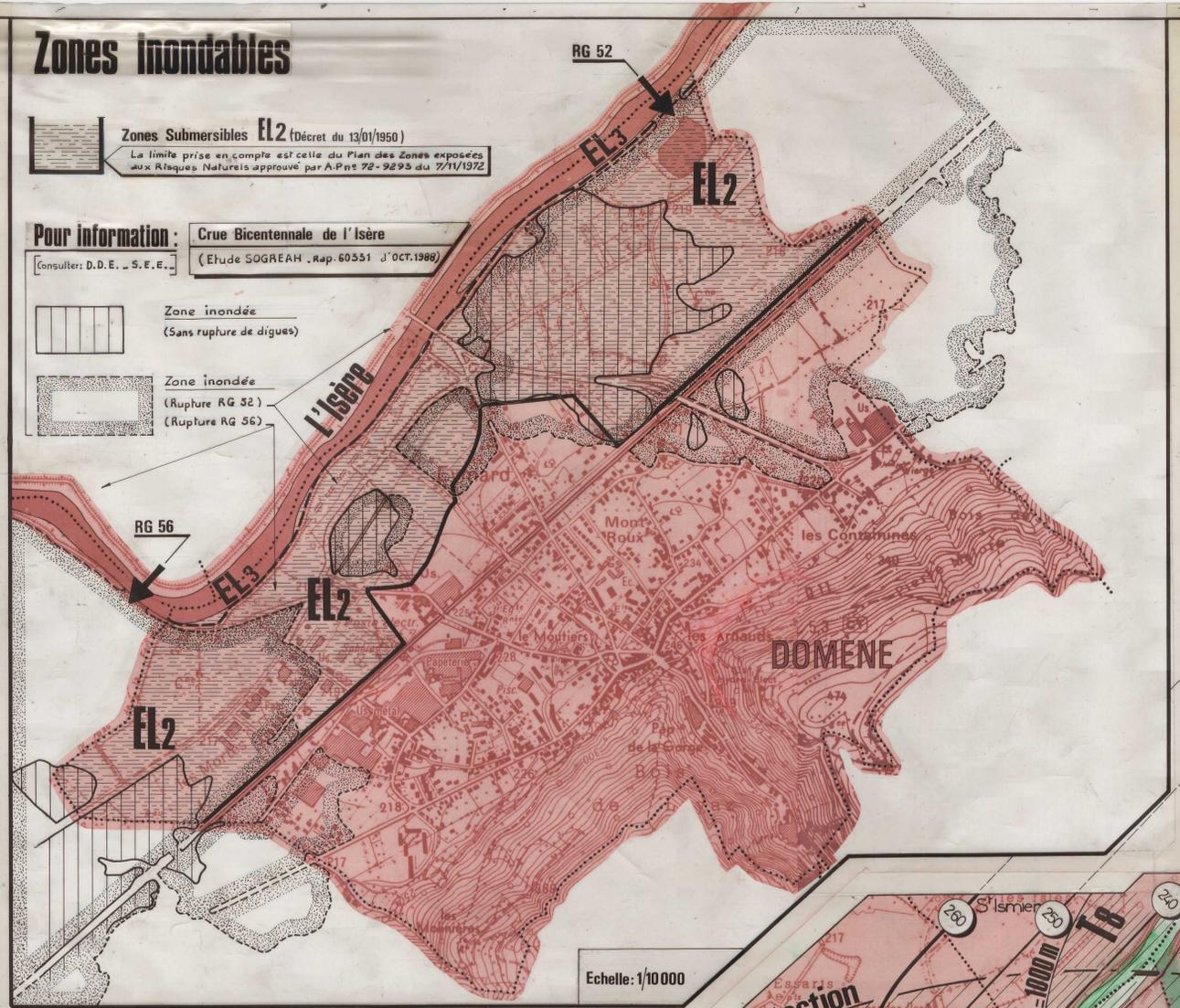
Zones inondables

Zones Submersibles EL2 (Décret du 13/01/1950)
La limite prise en compte est celle du Plan des Zones exposées aux Risques Naturels approuvé par A.P.n° 72-9293 du 7/11/1972

Pour information : Crue Bicentennale de l'Isère
(Consultez: D.D.E. - S.E.E. - (Etude SOGREAH - Rap. 60551 J' OCT. 1988)

Zone inondée
(Sans rupture de digues)

Zone inondée
(Rupture RG 52)
(Rupture RG 56)



Revel
SH P.T.T. 38.22.082
REVEL "Cimetière"